

/// LES MATINALES

▶ LE 06 OCTOBRE 2022

/// ENTRÉE GRATUITE

▶ DE 9H30 À 12H
ACCUEIL CAFÉ 9H

▶ À VALENCE (26)



INTERCOMMUNALITÉS ET GESTION DE CRISE : QUELLES CONSÉQUENCES DE LA LOI MATRAS ?

INTERVENTIONS DE :

- MICHEL GOURIOU
ET PHILIPPE BLANC - DGSCGC
- ARMÈLA BRAUN ET
LÉA BALEZEAU - GRAND LYON
- ET UNE INTERCOMMUNALITÉ DU SUD
DE LA FRANCE

LIEU :

SALLE MAURICE PIC DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DE LA DRÔME

INSCRIPTION EN LIGNE
SUR LE SITE INTERNET :

WWW.IRMA-GRENOBLE.COM

OU PAR TÉLÉPHONE

AU 04 76 47 73 73

La loi du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels (dite loi Matras) et ses décrets d'application, ont renforcé les dispositions de planification et d'organisation de la gestion territoriale des crises. Ainsi, les intercommunalités ont aujourd'hui pour une majorité d'entre-elles l'obligation d'élaborer un Plan intercommunal de sauvegarde (PICS). Cette démarche doit également constituer un objectif de coopération entre les communes qui la composent afin de garantir une réponse opérationnelle face à un évènement de sécurité civile.

AVEC LE
SOUTIEN
DE





PROGRAMME

- ▶ Les nouveautés de la loi Matras et de ses décrets d'application
- ▶ Le cadre applicable aux Plans Intercommunaux de Sauvegarde (PICS)
- ▶ L'articulation entre l'EPCI et ses communes
- ▶ Témoignages d'intercommunalités qui ont développé des démarches opérationnelles

L'accès à la salle sera soumis aux règles sanitaires applicables au moment de la matinale (port du masque en fonction de la jauge).

L'évolution de la situation sanitaire pouvant nous contraindre à modifier certains détails de l'organisation, les personnes inscrites sur notre site internet seront informées par mail en cas de modification.

Les conférences seront également accessibles gratuitement sur inscription en visioconférence (modalités pratiques et inscriptions sur notre site internet - un lien de connexion sera envoyé par mail quelques jours avant la session aux inscrits en visioconférence).

WWW.IRMA-GRENOBLE.COM



INTERVENANTS

Michel GOURIOU et **Philippe BLANC** de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) reviendront sur les décrets d'application de la loi Matras portant sur les plans communaux et intercommunaux de sauvegarde. Ils apporteront des précisions au sujet des Plans intercommunaux de sauvegarde (PICS) et des dispositions territoriales de gestion de crise.

Armêla BRAUN et **Léa BALEZEAU** sont en charge du dispositif métropolitain de gestion de crise au Grand Lyon. Elles présenteront comment la métropole de Lyon se prépare à affronter des événements majeurs (procédures, outils opérationnels, contraintes ...) et les démarches menées en soutien aux communes membres. Elles évoqueront également les projets en développement et les pistes de travail en application de la loi Matras.

Une intercommunalité du sud de la France complètera ces interventions afin de témoigner de ses pratiques et des bonnes pratiques mises en œuvre.